meuse.fr



Assistance technique

Le Département de la Meuse propose à ses collectivités rurales deux services d'assistance technique dédiés pour les accompagner dans leur gestion de service public.

Publié le 30 juin 2020

Le Service d'Assistance Technique de l'Eau (SATE)



Depuis 2009, le Département a mis en place un service d'appui aux collectivités rurales pour les accompagner dans leurs services publics d'eau potable, d'assainissement (collectif et non collectif) et de

Des missions au service des collectivités

Le SATE intervient auprès des collectivités de la Meuse dans les domaines définis au décret N°2007-1868 du 26 décembre 2007 et repris dans les articles R3232-1 à R3232-1-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

THÈME	MISSION	
ASSAINISSEI ET PROTECT		Assistance à la gestion patrimoniale et l'amélioration des performances des systèmes d'assainissement collectif
DE LA RESSO EN EAU	DURCE	
Assistance à collectif	l'organisation	des contrôles d'installations et l'identification des travaux à réaliser en matière d'assainissement non
		lu RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) et la transmission des données par voie électronique au système cle L. 131-9 du Code de l'environnement
Assistance p personnels	our l'élaborati	on de programmes de formation des
Assistance à santé public		et la mise en oeuvre des périmètres de protection des captages d'eau potable au sens de l'article L. 1321-2 du Code de

Plus de 100 collectivités meusiennes accompagnées.

Un appui technique concret

L'appui technique du Département se traduit notamment par:

- > La réalisation de visites de contrôle sur les stations d'épuration
- > Le suivi des actions de protection des captages d'eau potable
- > L'accompagnement des projets d'entretien et de restauration des cours

CONTACT



SERVICE PRÉSERVATION & 0329457755

Assistance à la définition des mesures de protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable et à leur



V

Depuis 2017, le Département a mis en place, sur le modèle du SATE, un nouveau service d'appui dans les domaines de Voirie et de l'Aménagement.

Cette nouvelle assistance technique a vocation à devenir un des piliers de la relation du Département avec les territoires.

L'accompagnement des collectivités

rurales

.....

Le SATAV permet d'accompagner les collectivités rurales dans leurs projets (réfection de voies communales, aménagement de place, réhabilitation de bâtiments...), depuis la définition des besoins jusqu'à leur réalisation opérationnelle.

Le Département apporte ainsi aux collectivitésson appui pour :

- > La définition du projet (études ou travaux) et des besoins du maître d'ouvrage
- > L'ingénierie financière (estimation du projet et des modalités de financement)
- > Le recrutement de prestataires (conformément aux règles de la commande publique)

En matière de voirie, cette assistance technique intègre aussi un appui à la gestion de la voirie communale et des ouvrages d'art (préparation des arrêtés de circulation, établissement du tableau de classement unique des voies communales, conseils sur les signalétiques verticales et horizontales...).

Les 5 atouts du SATAV

> Un service de proximité

- > Un accompagnement personnalisé
- > Une assiste technique et juridique pour sécuriser vos démarches
- > Un appui à votre disposition qui vous laisse décider
- > Une ingénierie de premier niveau attractive

